

Modalités de transmission de votre commentaire

Imprimez le formulaire et remplissez-le à la main, en commençant par les champs obligatoires. Par la suite, partagez votre opinion et vos expériences dans les encadrés prévus à cette fin.

Transmettez le formulaire à cette adresse :

Direction des commissions parlementaires
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Mandat

Sujet du commentaire (obligatoire)

Nom de la commission (obligatoire)

Identité

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Genre

Femme Homme Autre Préfère ne pas répondre

Groupe d'âge

- | | |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 24 ans ou moins | <input type="checkbox"/> 45 à 54 ans |
| <input type="checkbox"/> 25 à 34 ans | <input type="checkbox"/> 55 à 64 ans |
| <input type="checkbox"/> 35 à 44 ans | <input type="checkbox"/> 65 ans ou plus |

Code postal au Québec

-
- Hors Québec

En envoyant le formulaire, vous consentez à ce que les renseignements personnels transmis soient communiqués aux personnes habilitées et utilisés aux fins mentionnées ci-dessous.

Les renseignements personnels que vous nous fournissez sont recueillis afin de permettre aux députés et à leurs collaboratrices et collaborateurs d'appuyer leur réflexion.

Ces renseignements sont communiqués uniquement à ces personnes et ne servent à aucune autre fin. Ils sont conservés de façon sécuritaire et de manière à assurer leur confidentialité. Leur durée d'archivage est permanente, puisqu'il s'agit de renseignements collectés dans le cadre des travaux parlementaires.

À noter que les renseignements personnels collectés peuvent toutefois être communiqués sans votre consentement dans certains cas prévus par la loi, notamment dans le but de prévenir, de détecter ou de réprimer un crime ou une infraction ou encore de prévenir un acte de violence. Il en est ainsi, notamment, pour les propos diffamatoires, injurieux, obscènes ou ceux incitant à la haine ou à la violence.

Auditions publiques (s'il y a lieu)

Vous pouvez commenter les auditions publiques de ce mandat, s'il y a lieu. Notez qu'il est possible qu'aucune audition publique ne soit associée au sujet que vous commentez.

Exemple : les idées exprimées et les recommandations proposées par les témoins.
